

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL295

présenté par
M. Popelin, rapporteur

ARTICLE 11

I. – À l’alinéa 2, substituer aux première et dernière occurrences des mots :

« en France »

les mots :

« sur le territoire de la République ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« trouve en France »

les mots :

« situe sur le territoire de la République ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.